

# **MARS 2023**

# LES FEMMES ET L'INVESTISSEMENT

BAROMÈTRE DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT





# **RÉSUMÉ**

Dans le cadre de son Baromètre annuel de l'épargne et de l'investissement<sup>1</sup>, l'AMF suit l'évolution des attitudes et aux perceptions des épargnants et des investisseurs. Le Baromètre permet ainsi de mettre en évidence des différences dans les déclarations des hommes et des femmes.

Les attitudes et les préférences des femmes en matière d'épargne et de placement diffèrent de celles des hommes.

Moins souvent optimistes que les hommes quant à l'évolution de leur propre situation économique et financière, les femmes sont moins nombreuses à montrer de l'appétit pour les placements non garantis. Elles s'intéressent moins aux placements en actions qu'elles considèrent, plus souvent que les hommes, comme trop risqués.

En conséquence, les femmes investissent moins en bourse que les hommes.

Se disant moins averties en matière d'épargne et de placements, elles se tournent plus fréquemment vers leurs proches ou un conseiller avant de décider de souscrire.

Ces différences se retrouvent également chez les femmes de moins de 35 ans de catégorie socioprofessionnelle supérieure (CSP+), c'est-à-dire au sein de groupes plus homogènes en termes d'âge et de niveaux de revenus. Cependant, les jeunes femmes CSP+ montrent plus d'intérêt pour les placements en bourse que leurs aînées.

<u>Avertissement</u>: le Baromètre de l'AMF interroge 2 000 individus représentatifs de la population française adulte, ce qui confère une significativité statistique satisfaisante aux différences constatées dans les réponses des hommes et des femmes. Au sein d'un sous-groupe, les différences restent significatives tant que la taille de ce sous-groupe est suffisamment importante. C'est le cas, dans cette analyse, des comparaisons réalisées au sein des personnes de catégorie socioprofessionnelle supérieure de moins de 35 ans, ou parmi les détenteurs déclarés d'actions cotées. En revanche, la significativité des écarts constatés au sein de sous-groupes plus homogènes, en termes de revenus par exemple, mais par conséquent plus réduits (moins de 100 individus), est le plus souvent nulle.

<sup>1</sup> Lancé en 2017. La dernière édition du Baromètre AMF a été réalisée du 20 septembre au 10 octobre 2022.



# 1. LES PRÉFÉRENCES ET PERCEPTIONS EN MATIÈRE D'ÉPARGNE ET DE PLACEMENTS

#### **Connaissances**

Invitées à évaluer leur propre niveau de **connaissances en matière d'épargne et de placements**, les femmes e moins souvent s'y connaître que les hommes : seules 29 % d'entre elles estiment s'y connaître (26 %, « assez bien »), contre 42 % des hommes (37 %).

Cette différence se retrouve dans les différentes classes d'âge ou dans les différentes catégories socioprofessionnelles. Ainsi, si les femmes de moins de 35 ans appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP+) sont plus nombreuses que la moyenne des femmes à estimer s'y connaître (37 %), elles restent significativement moins nombreuses que les hommes (56 %).

Cet écart se retrouve également chez les détenteurs de produits d'investissement en bourse (actions, obligations, fonds, etc.) parmi lesquels 51 % des femmes investisseuses estiment s'y connaître, contre 63 % des hommes investisseurs.

Les femmes seraient-elles plus réalistes que les hommes quant à leur niveau de connaissances ?

Il est intéressant de constater que lorsque leurs connaissances sont testées, les écarts constatés restent relativement faibles. Trois questions de connaissances ont été posées dans le cadre du Baromètre en 2022.

Les hommes n'ont guère été plus nombreux que les femmes à avoir correctement répondu aux 3 questions posées (14 % contre 10 %). Et cette différence s'estompe chez les personnes CSP+ de moins de 35 ans (13 % des hommes contre 11 % des femmes). En revanche, elle est plus importante chez les investisseurs (21 % des hommes détenteurs de produits d'investissement contre 14 % des femmes).

## Les questions de connaissances posées dans le cadre du Baromètre AMF 2022

- Supposez que le taux de rémunération de votre épargne soit de 1 % par an et que l'inflation soit de 2 % par an. Au bout d'un an, avec cette épargne, d'après vous, serez-vous capable d'acheter... (plus qu'aujourd'hui, exactement comme aujourd'hui, moins qu'aujourd'hui, vous ne savez pas)
- Quand les taux d'intérêt montent, que se passe-t-il en général pour les obligations ? (leur valeur augmente, leur valeur baisse, leur valeur ne change pas, vous ne savez pas)
- In général, quand un investisseur répartit son capital sur différents placements financiers, le risque de perdre l'argent ... ? (augmente, ne change pas, diminue, vous ne savez pas)

## Recours au conseiller

Dans le même temps, elles répondent plus fréquemment que les hommes se tourner vers un conseiller ou vers des proches pour s'informer avant de souscrire un placement (52 % contre 44 %).

Personnes CSP+ de moins de 35 ans : 56 % des femmes contre 39 % des hommes.

De façon cohérente, elles sont moins nombreuses à **réaliser seules leurs choix de placements** (27 % contre 42 % des hommes) et plus nombreuses à suivre les recommandations d'un conseiller (31 % contre 25 %).

Ce constat est le même chez les femmes CSP+ de moins de 35 ans qui ne sont que 26 % à dire décider seules (52 % des hommes).

33 % des femmes détentrices de placements non garantis disent avoir **souscrit les placements** qu'elles possèdent uniquement sur la recommandation d'un conseiller, contre 26 % des hommes. Dans le même temps, 37 % des hommes disent avoir souscrit à leur propre initiative, contre 30 % des femmes.

Constat similaire pour les CSP+ de moins de 35 ans ou les investisseurs détenteurs de placements en bourse.



### Les femmes font autant d'effort d'épargne que les hommes

Près de 8 femmes sur 10 mettent de l'argent de côté, chaque mois ou occasionnellement (même proportion que chez les hommes).

Ces épargnantes estiment pouvoir épargner en moyenne un montant de 210 euros par mois, contre 280 euros pour les hommes.

Cet écart est plus faible chez les femmes de moins de 35 ans et de catégorie socioprofessionnelle supérieure (CSP+) : elles estiment mettre de côté 300 euros par mois en moyenne, contre 350 euros pour les hommes.

#### **Confiance**

Interrogées chaque année sur l'évolution de leur situation économique et financière, les femmes sont moins nombreuses à se déclarer confiantes que les hommes. Ainsi, en 2022, 47 % d'entre elles se disaient inquiètes quant à l'évolution de leur situation financière personnelle (20 % se disaient confiantes), contre 38 % des hommes (28 % d'entre eux se disaient confiants).

Cet écart est plus important dans la population des CSP+ de moins de 35 ans : 42 % des femmes se disaient confiantes (57 % des hommes).

On retrouve également une différence significative chez les personnes détenant des produits d'investissement : les détentrices ne sont que 28 % à se dire confiantes (39 % des détenteurs).

## Acceptation du risque

Plus que les hommes, les femmes refusent toute prise de risque en matière de placements (48 % contre 36 % des hommes).

Les femmes CSP+ de moins de 35 ans sont moins nombreuses à refuser tout risque (36 %) et davantage prêtes à accepter un peu de risque (47 % contre 32 % des femmes en moyenne).

En contrepartie d'une prise de risque, une durée d'immobilisation de l'argent placé est nécessaire. Les femmes envisagent une durée moins longue que les hommes (3,5 ans en moyenne contre 4,9 ans) : seules 5 % des femmes acceptent plus de 10 ans d'immobilisation contre 10 % des hommes.

On retrouve ces différences femmes/hommes chez les CSP+ de moins de 35 ans (5,3 ans contre 8,3 ans) ou chez les détenteurs de produits d'investissement (5,3 ans contre 7,5 ans).

## Image des placements en actions

Même si l'image des placements en actions est globalement la même, certaines différences apparaissent entre les femmes et les hommes.

Elles sont ainsi plus nombreuses à penser que les placements en actions sont trop risqués (79 % contre 70 %). C'est en particulier le cas chez les femmes CSP+ de moins de 35 ans (79 % contre 53 %) ou même chez les femmes détentrices de produits d'investissement (68 % d'entre elles, contre 56 %).

## Intérêt pour la Bourse

Les femmes s'informent moins souvent sur la Bourse que les hommes (44 % contre 60 %).

Et, de façon cohérente, elles sont moins nombreuses à dire s'intéresser aux placements en actions (17 % contre 32 % des hommes).

Cependant, 33 % des femmes CSP+ de moins de 35 ans disent s'intéresser aux placements en actions (46 % des hommes CSP+ de moins de 35 ans).



#### Par ailleurs, moins de femmes :

- disent avoir confiance dans les placements en actions (15 % contre 27 % des hommes).
- onsidèrent que les placements en actions sont faciles (19 % contre 33 %).
- pensent qu'ils ont été rentables ces dernières années (38 % contre 56 %).
- 7 en attendent une rentabilité positive les 5 prochaines années (31 % contre 43 %).

#### Intentions d'investissement

En octobre 2022, les femmes étaient moins nombreuses à répondre pouvoir envisager d'investir à court terme (15 % d'entre elles contre 23 % des hommes). Cet écart est moindre chez les CSP+ de moins de 35 ans puisque 39 % des femmes ont répondu pouvoir l'envisager, contre 44 % des hommes.

# 2. LA DÉTENTION DE PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Les femmes sont moins nombreuses à investir en bourse que les hommes.

Selon les données issues du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, les femmes représentent 42 % des investisseurs en bourse (actions cotées ou non cotées, obligations, fonds, ETF détenus dans le cadre d'un compte-titres ou d'un PEA), et les hommes 58 %.

Ainsi, le taux de détention de produits d'investissement est inférieur chez les femmes : 22 % de celles qui ont été interrogées ont déclaré en posséder au sein de leur foyer, contre 36 % des hommes interrogés.

#### Un peu plus dans le détail :

- 7 12,8 % des femmes disent détenir des actions cotées au sein de leur foyer, contre 21,1 % des hommes.
- 7 11,6 % des femmes détiennent des fonds et Sicav au sein de leur foyer (depuis un compte-titres ou un PEA), contre 17,4 % des hommes.

L'écart est presque le même s'agissant de la détention de produits d'investissement dans le cadre de l'assurancevie ou de l'épargne salariale :

- Assurance-vie en unités de compte : 19,5 % des femmes déclarent en posséder au sein de leur foyer, contre 24,9 % des hommes.
- PEE (épargne salariale): 14,8 % des femmes, contre 18,6 % des hommes.
- **↗** Epargne retraite (PER, PERP, PERCO...) : 20,4 %, contre 24,7 %.

La détention de placements non garantis croît avec l'âge et la situation professionnelle.

En gommant les différences dans les situations professionnelles entre les hommes et les femmes, et en regardant ce qu'il en est de la détention de produits d'investissement chez les personnes les plus jeunes, c'est-à-dire ici en ne considérant que les personnes CSP+ de moins de 35 ans, l'écart, moindre pour certains placements, reste significatif pour les actions cotées ou l'assurance-vie en unités de compte :

- Actions cotées: 17,0 % des femmes CSP+ de moins de 35 ans déclarent en détenir, contre 34,3 % des hommes CSP+ de moins de 35 ans.
- 7 Fonds et Sicav: 18,5 %, contre 20,3 % (écart non significatif).
- Assurance-vie en unités de compte : 23,5 %, contre 30,4 % (écart non significatif).
- → PEE (épargne salariale): 26,6 %, contre 25,4 % (écart non significatif).
- Epargne retraite (PER, PERP, PERCO...): 30,6 %, contre 27,2 % (écart non significatif).

On note ainsi que les jeunes femmes CSP+ de moins de 35 ans sont aussi nombreuses que les hommes à déclarer détenir une épargne retraite.



# LES TAUX DE DETENTION DÉCLARÉS AU SEIN DU FOYER

	Ensemble	Hommes	Femmes	Significativité de l'écart H/F
Placements investis dans l'immobilier locatif (SCPI, OPCI)	14,0%	16,5%	11,7%	Forte
Assurance vie en unités de comptes (multi-supports) investie au moins en partie sur des supports non garantis	22,1%	24,9%	19,5%	Forte
Placements d'épargne retraite (PER, PERP, PERCO)	22,5%	24,7%	20,4%	Moyenne
Plan d'épargne entreprise (PEE/PEI/PEG)	16,6%	18,6%	14,8%	Moyenne
Actions individuelles (actions d'entreprises cotées)	16,7%	21,1%	12,8%	Forte
Actions d'entreprises non cotées	5,7%	6,5%	4,9%	Nulle
Obligations d'entreprises ou de banques	9,9%	11,7%	8,4%	Moyenne
Fonds et sicav investis en actions et/ou en obligations, dans un compte-titres ou un PEA	14,4%	17,4%	11,6%	Forte
Fonds investis dans des sociétés non cotées innovantes ou locales (capital risque, FCPI, FIP)	6,5%	7,6%	5,4%	Faible
ETF, Trackers, placements reflétant exactement l'évolution d'un indice boursier	6,1%	8,1%	4,3%	Forte
« Crypto-monnaies »	8,5%	11,6%	5,7%	Forte

Source : Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, 2022

#### **Olivier EON**

Cette étude a été réalisée par la Direction des relations avec les épargnants et de leur protection (DREP). Elle repose sur les résultats du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement réalisé en octobre 2022.

Toute copie, diffusion et reproduction de cette étude, en totalité ou partie, sont soumises à l'accord exprès, préalable et écrit de l'AMF.